

Modalités d'évaluation

**Titre Professionnel Responsable
Coordonnateur de Service à Domicile**

COMPOSITION DU JURY :

*Deux professionnels du secteur de l'aide à la personne :
Responsable de Secteur en emploi ou avec une expérience de
plus de 3ans sur les 5 dernières années validé par l'UD de la
DDETS.*

Selon l'Arrêté du 23/09/2021 paru au JO du 01/10/2021



Pour les parcours complets

Modalités	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	04 h 30	<p>Le candidat reçoit un dossier. Ce dossier comporte plusieurs parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une partie avec la description d'une structure fictive et des informations sur le personnel, les prestations et des clients ; • Une partie avec des consignes relatives aux travaux liés aux situations représentatives de l'exercice du métier. <p>Le candidat prend connaissance des éléments du dossier, analyse les consignes et organise son travail. Il produit les écrits demandés au responsable-coordonnateur de services au domicile dans le cadre</p> <ul style="list-style-type: none"> • De l'analyse d'une demande, au recueil des attentes et besoins et à la conception d'une prestation ; • De la gestion administrative en lien avec une prestation ; • De l'organisation et la coordination des prestations de service à la personne ; • Du recrutement des intervenants et leur intégration ; • De l'accompagnement et le soutien aux équipes d'intervenants ; • Du suivi de la qualité du service rendu lors des interventions à domicile. <p>Le jury prend connaissance des travaux du candidat avant de le recevoir en entretien technique. La présence du jury n'est pas requise, les candidats travaillent sous surveillance.</p>
Entretien technique	01 h 15	<p>L'entretien technique a lieu après la mise en situation professionnelle. Le candidat et le jury disposent de 15 minutes pour se préparer à l'entretien :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le candidat consulte son dossier technique qui lui est restitué • Le jury consulte les notes prises lors de l'évaluation du dossier technique. <p>Le jury dispose d'un guide d'entretien et des consignes relatives à la conduite de l'entretien. Pendant 10 minutes, le candidat présente au jury les travaux qui composent le dossier technique. Pendant 20 minutes, le jury questionne le candidat au sujet de ses travaux.</p>

		<p>Pendant 10 minutes, le jury questionne le candidat au sujet des compétences « Analyser une demande de services à la personne, recueillir les attentes et concevoir une prestation adaptée » et « Organiser et coordonner la prestation de service au domicile ».</p> <p>Pendant 10 minutes, le jury questionne le candidat au sujet des compétences « Recruter des intervenants et accompagner leur intégration » et « Accompagner et soutenir l'équipe des intervenants ».</p> <p>Pendant 10 minutes, le jury questionne le candidat au sujet de la compétence « Coopérer avec des Partenaires pour coordonner les interventions au domicile »</p>
Questionnement à partir de production(s)	00 h 35	<p>Le questionnement a lieu après l'entretien technique.</p> <p>En amont de la session, le candidat rédige un document à partir de l'analyse de trois situations professionnelles représentatives de l'exercice de l'emploi.</p> <p>Le jury en prend connaissance avant le questionnement.</p> <p>Le jury dispose d'un guide de questionnement et des consignes relatives à la conduite du questionnement.</p> <p>Pendant 5 minutes, le candidat présente le contexte de sa période en entreprise.</p> <p>Pendant 10 minutes, le jury questionne le candidat sur son analyse d'un aléa ayant des conséquences sur le planning des intervenants.</p> <p>Pendant 10 minutes, le jury questionne le candidat sur son analyse d'un mécontentement d'un client en lien avec la prestation d'intervenants.</p> <p>Pendant 10 minutes, le jury questionne le candidat sur son analyse d'une situation problématique relevant de la gestion du personnel</p>
Entretien final	00h10	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel.
Durée totale de l'épreuve pour le candidat	06 h 30	

Pour les parcours partiels

FORM'AQU, 14 avenue de Chavailles – 33520 Bruges 05 56 50 04 26- contact@formaqui.fr www.formaqui.fr
SIRET : 824 282 909 00020 APE : 8559A Numéro d'activité : 75331053733 - Organisme non assujetti à la TVA

Formation	Type de document	Version	Date mise à jour
RCSAD	Modalités d'évaluation	V2	29/03/2023

CCP 1 : Concevoir et organiser une prestation de services au domicile

Modalités	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	3h00	<p>La mise en situation prend la forme d'une étude de cas. Le candidat travaille sur poste informatique.</p> <p>À partir des documents, des données, des demandes de prestation et des consignes, le candidat constitue un dossier technique avec les travaux demandés.</p> <p>La présence du jury n'est pas requise, les candidats travaillent sous surveillance</p>
Entretien technique	00 h 40	<p>L'entretien technique a lieu après la mise en situation professionnelle.</p> <p>Le candidat et le jury disposent de 10 minutes pour se préparer à l'entretien :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le candidat consulte son dossier technique qui lui est restitué Le jury consulte les notes prises lors de l'évaluation du dossier technique. <p>Le jury dispose d'un guide d'entretien et des consignes relatives à la conduite de l'entretien.</p> <p>Pendant 10 minutes, le candidat présente au jury les travaux qui composent le dossier technique.</p> <p>Pendant 20 minutes, le jury questionne le candidat au sujet de ses travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> Pendant 10 minutes, le jury questionne le candidat au sujet des compétences « Analyser une demande de services à la personne, recueillir les attentes et concevoir une prestation adaptée » ; Pendant 10 minutes, le jury questionne le candidat au sujet des compétences « Organiser et coordonner la prestation de service au domicile »
Durée totale de l'épreuve pour le candidat	3h40	

CCP 2 : Accompagner la personne dans les actes essentiels du quotidien

FORM'AQUI 14 avenue de Chavailles – 33520 Bruges 05 56 50 04 26- contact@formaqui.fr www.formaqui.fr
 SIRET : 824 282 909 00020 APE : 8559A Numéro d'activité : 75331053733 - Organisme non assujetti à la TVA

Formation	Type de document	Version	Date mise à jour
RCSAD	Modalités d'évaluation	V2	29/03/2023

Modalités	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	2h30	<p>La mise en situation prend la forme d'une étude de cas. Le candidat travaille sur poste informatique. À partir des documents, des données, des demandes de prestation et des consignes, le candidat constitue un dossier technique avec les travaux demandés. La présence du jury n'est pas requise, les candidats travaillent sous surveillance.</p>
Entretien technique	00 h 30	<p>L'entretien technique a lieu après la mise en situation professionnelle. Le candidat et le jury disposent de 10 minutes pour se préparer à l'entretien :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le candidat consulte son dossier technique qui lui est restitué Le jury consulte les notes prises lors de l'évaluation du dossier technique. <p>Le jury dispose d'un guide d'entretien et des consignes relatives à la conduite de l'entretien. Pendant 10 minutes, le candidat présente au jury les travaux qui composent le dossier technique. Pendant 20 minutes, le jury questionne le candidat au sujet de ses travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> Pendant 10 minutes, le jury questionne le candidat au sujet des compétences « Accompagner et soutenir l'équipe des intervenants » ; Pendant 10 minutes, le jury questionne le candidat au sujet des compétences « Recruter des intervenants et accompagner leur intégration ».
Questionnement à partir de production(s)	00 h 35	<p>Le questionnement a lieu après l'entretien technique. En amont de la session, le candidat rédige un document à partir de l'analyse de trois situations professionnelles représentatives de l'exercice de l'emploi. Le jury en prend connaissance avant le questionnement. Le jury dispose d'un guide de questionnement et des consignes relatives à la conduite du questionnement. Pendant 5 minutes, le candidat présente le contexte de sa période en entreprise. Pendant 10 minutes, le jury questionne le candidat sur son analyse d'un aléa ayant des conséquences sur le planning des intervenants. Pendant 10 minutes, le jury questionne le candidat sur son analyse d'un mécontentement d'un client en lien avec la prestation d'intervenants. Pendant 10 minutes, le jury questionne le candidat sur son analyse d'une situation problématique relevant de la gestion du personnel.</p>

Formation	Type de document	Version	Date mise à jour
RCSAD	Modalités d'évaluation	V2	29/03/2023

Durée totale de l'épreuve pour le candidat	3h35	
--	------	--

CCP 3 : Contribuer à l'amélioration de la qualité du service et représenter la structure auprès des partenaires

Modalités	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	01h30	<p>La mise en situation prend la forme d'une étude de cas. Le candidat travaille sur poste informatique. À partir des documents, des données, des demandes de prestation et des consignes, le candidat constitue un dossier technique avec les travaux demandés.</p> <p>La présence du jury n'est pas requise, les candidats travaillent sous surveillance</p>
Entretien technique	00 h 30	<p>L'entretien technique a lieu après la mise en situation professionnelle.</p> <p>Le candidat et le jury disposent de 10 minutes pour se préparer à l'entretien :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le candidat consulte son dossier technique qui lui est restitué • Le jury consulte les notes prises lors de l'évaluation du dossier technique. <p>Le jury dispose d'un guide d'entretien et des consignes relatives à la conduite de l'entretien.</p> <p>Pendant 10 minutes, le jury questionne le candidat au sujet de ses travaux.</p> <p>Pendant 10 minutes, le jury questionne le candidat au sujet de la compétence « Coopérer avec des partenaires pour coordonner les interventions au domicile »</p>
Durée totale de l'épreuve pour le candidat	2h00	

Lorsque le candidat a validé la totalité des trois CCP, il doit passer l'entretien final pour valider la globalité du titre.

Modalités	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Entretien Final	00 h 20	Temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel et les évaluations en cours de formation